

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le douze juillet deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 06/07/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX – BUSSY, Dominique GILLES.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 064 : RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION AVEC LE POLE EMPLOI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat peut conventionner avec le Pôle Emploi pour recevoir des stagiaires dans le cadre des « évaluations en milieu de travail ».

Monsieur le Président précise que cette évaluation permet de vérifier les compétences et capacités professionnelles du stagiaire par rapport à un emploi recherché ou de découvrir les conditions d'exercice d'un métier envisagé. Le stagiaire est encadré, individuellement, par un tuteur.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition de convention qui précise, notamment, que la durée du stage est de 70 heures et que la collectivité percevra 2 € par heure.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
24 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la convention avec le Pôle Emploi,

Autorise Monsieur le Président à signer cette dernière.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 15 juillet 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le : 26/07/2010

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION AVEC LE POLE EMPLOI

Date de transmission de l'acte : 16/07/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 16/07/2010

Numéro de l'acte : 2010-064 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100715-2010-064-DE

Date de décision : 15/07/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres catégories de personnels